

Annexe 3

Niveau minimum requis par critère pour la campagne d'évaluation 2016-2017

Domaine 1. Le programme

Critère	NIVEAU MINIMUM REQUIS
1.1.1. Des acquis d'apprentissage visés sont formulés pour le programme et pour chacun des dispositifs d'apprentissage qui le composent (UE, projet, stage, etc.). Ils sont exprimés en termes de connaissances, de compétences (disciplinaires, professionnelles, transversales, linguistiques) et d'aptitudes (appliquer des connaissances, raisonner, communiquer, apprendre, etc.). Ils possèdent un caractère observable et évaluable.	NON ATTEINT
1.1.2. Les acquis d'apprentissage visés par le programme sont compatibles avec les exigences du profil CMI-Figure. Ils respectent les standards européens en matière de formation d'ingénieurs.	NON ATTEINT
1.1.3. Des objectifs sont formulés pour le programme. Les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci répondent aux besoins et aux attentes des parties prenantes (étudiants, employeurs, branches professionnelles, etc.), lesquelles ont été identifiées et consultées.	NON ATTEINT
1.1.4. Les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci sont communiqués aux parties prenantes. Ces informations sont publiques et facilement accessibles.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.2.1. Au sein du programme, l'organisation des dispositifs d'apprentissage (UE, projet, stage, etc.) contribue à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par celui-ci.	NON ATTEINT
1.2.2. Au sein de chaque dispositif d'apprentissage (UE, projet, stage, etc.), les contenus, les activités d'apprentissage, les méthodes et les moyens pédagogiques contribuent à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par celui-ci.	NON ATTEINT
1.2.3. Les modalités d'encadrement, de suivi et de restitution de chaque période d'expérience en milieu professionnel (stage, alternance), en laboratoire et lors de séjours de mobilité sont définies au regard des acquis d'apprentissage visés.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.2.4. L'apprentissage est centré sur l'étudiant et s'appuie très largement sur l'environnement, les méthodes et les moyens de la recherche. Il encourage son autonomie et sa participation active ; il stimule sa motivation ; il favorise l'apprentissage en profondeur et durable ; il stimule l'esprit critique.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.2.5. Les initiatives et les expériences en matière de pédagogie font l'objet d'une analyse qui permet de tirer des conclusions exploitables et exploitées.	ATTEINT
1.2.6. Les informations sur la structure du programme et son organisation ainsi que sur les dispositifs d'apprentissage	ATTEINT

qui le composent (charge, contenu, activités d'apprentissage, méthodes et moyens pédagogiques, etc.) sont communiqués aux parties prenantes. Ses informations sont publiques et facilement accessibles.	
1.3.1. Les apprentissages sont évalués suivant une logique qui permet de valider les acquis d'apprentissage visés à chaque étape et à l'issue du programme. Les évaluations sont formatives et certificatives et les évaluations formatives sont en nombre suffisant pour permettre à chaque étudiant de se situer dans ses apprentissages et prendre, le cas échéant, des mesures correctives. À chaque étape de son parcours, l'étudiant a acquis tous les prérequis nécessaires à la poursuite de ses études.	NON ATTEINT
1.3.2. Les épreuves d'évaluation sont alignées (en cohérence) avec les acquis d'apprentissage visés, avec les activités d'apprentissage et avec les méthodes pédagogiques mises en œuvre.	NON ATTEINT
1.3.3. Les modalités d'évaluation sont communiquées aux parties prenantes. Les étudiants se sont appropriés les enjeux de l'évaluation, laquelle favorise l'échange avec les enseignants et contribue à développer chez lui une démarche réflexive.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.4.1. Le programme respecte en tout point les exigences du référentiel CMI-Figure. Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées dans les domaines disciplinaires couverts, des travaux menés par les chercheurs associés au programme et de l'évolution des pratiques professionnelles.	ATTEINT
1.4.2. Les enseignements et activités d'ouverture socio-économique et culturelle (OSEC) sont un élément essentiel d'une démarche de professionnalisation accompagnant la construction progressive d'un profil d'ingénieur CMI-Figure. Ils contribuent à rendre l'étudiant acteur de sa formation et de son parcours.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.4.3. La confrontation entre théorie et pratique est recherchée et favorisée par les contenus, les activités d'apprentissage et l'articulation entre les dispositifs d'apprentissage (UE, projet, stage, etc.).	ATTEINT
1.4.4. Les activités de mise en situation respectent le référentiel CMI-Figure. Les étudiants ont l'opportunité de mobiliser et de mettre en œuvre leurs acquis d'apprentissage et d'en atteindre d'autres dans des contextes professionnels et de recherche. Les partenariats dans lesquels le programme est impliqué favorisent l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.4.5. La recherche, par son environnement, ses méthodes et ses moyens matériels et humains, contribue à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme et ce depuis le début de la formation.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.4.6. Les partenariats internationaux dans lesquels le programme est impliqué favorisent la mobilité des étudiants et l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.	PARTIELLEMENT ATTEINT
1.4.7. Les taux de mobilité des étudiants sont observés, y compris sur plusieurs années ; les écarts entre les taux de mobilité observés et les objectifs sont analysés ; les anomalies sont analysées et des mesures correctives sont prises.	ATTEINT

Domaine 2. Les ressources du programme

Critère	NIVEAU MINIMUM REQUIS
2.1.1. L'équipe pédagogique est, quantitativement et qualitativement, en adéquation avec les objectifs du programme et l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. Ses membres se tiennent au courant de l'état des connaissances dans le domaine de la pédagogie de l'enseignement supérieur ; l'établissement met des ressources à leur disposition dans ce but et ces ressources sont bien utilisées.	PARTIELLEMENT ATTEINT
2.2.1. Les locaux, les installations et autres équipements sont en adéquation avec les objectifs du programme et l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. Ils permettent l'application des activités d'apprentissage et des méthodes pédagogiques envisagées. Ils démontrent l'implication de la recherche dans la formation.	ATTEINT
2.2.2. Les personnels techniques et administratifs sont, quantitativement et qualitativement, en adéquation avec les objectifs du programme et l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. Les personnels impliqués dans le programme sont informés des acquis d'apprentissage visés et veillent à faciliter l'atteinte de ces acquis. Leur investissement est valorisé et ils en sont conscients.	PARTIELLEMENT ATTEINT
2.3.1. Les contenus des ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants sont conformes à l'état des connaissances et en adéquation avec les acquis d'apprentissage visés.	PARTIELLEMENT ATTEINT
2.3.2. Les ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants sont disponibles dans de bonnes conditions et exploitées par eux. Les ressources documentaires, les logiciels et les bases de données nécessaires sont accessibles aux étudiants qui en ont besoin dans de bonnes conditions.	ATTEINT
2.4.1. Les étudiants bénéficient d'un ensemble de services qui facilite leur intégration et leur progression dans le programme ainsi que leur apprentissage.	PARTIELLEMENT ATTEINT
2.5.1. Les moyens financiers nécessaires à l'organisation du programme sont estimés et effectivement disponibles.	ATTEINT

Domaine 3. Le pilotage du programme

Critère	NIVEAU MINIMUM REQUIS
<p>3.1.1. Les conditions d'admission et de progression dans le programme sont conformes au référentiel CMI-Figure. Les procédures d'accueil, de recrutement, d'intégration et d'orientation fonctionnent bien.</p>	<p>ATTEINT</p>
<p>3.1.2. Les flux d'entrée sont observés et analysés, y compris sur plusieurs années ; les écarts entre les flux observés et les objectifs sont analysés. Le cas échéant, des dispositions sont prises pour atteindre les objectifs annoncés ; l'efficacité de ces dispositions est évaluée.</p>	<p>ATTEINT</p>
<p>3.1.3. Les résultats de première année témoignent de l'attractivité du programme et de l'adéquation des conditions d'admission. Le programme de première année est destiné à motiver les étudiants à poursuivre une formation d'ingénieur en cinq ans et à les ouvrir au monde de la recherche qui façonnera leur profil. La progression des étudiants dans le cursus témoigne de l'efficacité du processus d'apprentissage.</p>	<p>ATTEINT</p>
<p>3.2.1. Les acquis d'apprentissage atteints en fin de programme et à chacune de ses étapes correspondent aux acquis d'apprentissage visés.</p>	<p>NON ATTEINT</p>
<p>3.2.2. Les taux de réussite, d'échec et d'abandon du programme et des dispositifs d'apprentissage qui le composent sont observés, y compris sur plusieurs années ; les anomalies sont analysées et des mesures correctives sont prises si nécessaire.</p>	<p>ATTEINT</p>
<p>3.3.1. L'insertion professionnelle des diplômés est mesurée, suivie et analysée ; des mesures sont prises pour corriger d'éventuelles anomalies ; les taux d'insertion et les durées pour obtenir un premier emploi sont publiés ; l'adéquation entre la formation et le premier emploi est analysée. L'insertion des étudiants et la satisfaction des employeurs démontrent la pertinence du programme.</p>	<p>ATTEINT</p>

Domaine 4. La qualité du programme

Critère	NIVEAU MINIMUM REQUIS
4.1.1. Le programme est évalué périodiquement par des organes, des procédures et des dispositifs gérés dans le cadre d'une organisation de site appuyée par une structure inter-CMI. Le cas échéant, il est révisé en vue d'en améliorer la qualité. Cette évaluation associe le conseil de perfectionnement FRE qui favorise le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants, les structures de recherche et les représentants du monde socio-professionnel.	NON ATTEINT
4.1.2. L'évaluation du programme comporte une ou plusieurs enquêtes auprès des étudiants ; ces enquêtes sont effectuées de manière à récolter des informations pertinentes et fiables.	PARTIELLEMENT ATTEINT
4.1.3. Les informations relatives au pilotage du programme et au processus d'assurance qualité sont communiquées aux parties prenantes. Ses informations sont publiques et facilement consultables.	NON ATTEINT